

**Arrêté de composition du jury de titularisation
des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi**

LA PRESIDENTE,

- Vu** le décret n°86-83 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le décret n°95-979 du 27 août 1995 modifié relatif aux recrutements des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu** le Code général de la fonction publique ;
- Vu** le Code de l'Education ;
- Vu** le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection de la présidente de l'Université de Lorraine en date du 31 mai 2022 ;

DECIDE

Article 1 :

Dans le cadre de la Commission de titularisation BOE qui doit se dérouler le lundi 12 mai 2025, sont nommés membres du jury en vue du recrutement de fonctionnaires titulaires de l'obligation d'emploi :

- Monsieur Morgan REMY, sous-directeur adjoint de la sous-direction des personnels BIATSS, président,
- Madame Marilynne LUTTRINGER, de la sous-direction des personnels BIATSS, responsable par intérim du pôle BIATSS contractuels et vacataires, représentant la DMGRH,
- Monsieur Patrick MANGENOT, sous-directeur à l'accompagnement des personnels, en sa qualité de personne compétente en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapés
- Madame Jacqueline PASSALACQUA, Responsable administrative à la Faculté de Pharmacie, en sa qualité d'experte métier

Article 2 :

Le Directeur général des services de l'Université de Lorraine est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy le 3 avril 2025



Présidente
Hélène BOULANGER

15 AVR. 2025

Affiché à la présidence le
Transmis au Recteur, Chancelier des Universités le

15 AVR. 2025